



VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES

Partenaire de la Fédération
des Forestiers Privés de France



Sylvassur

L'assurance des Forestiers Privés de France

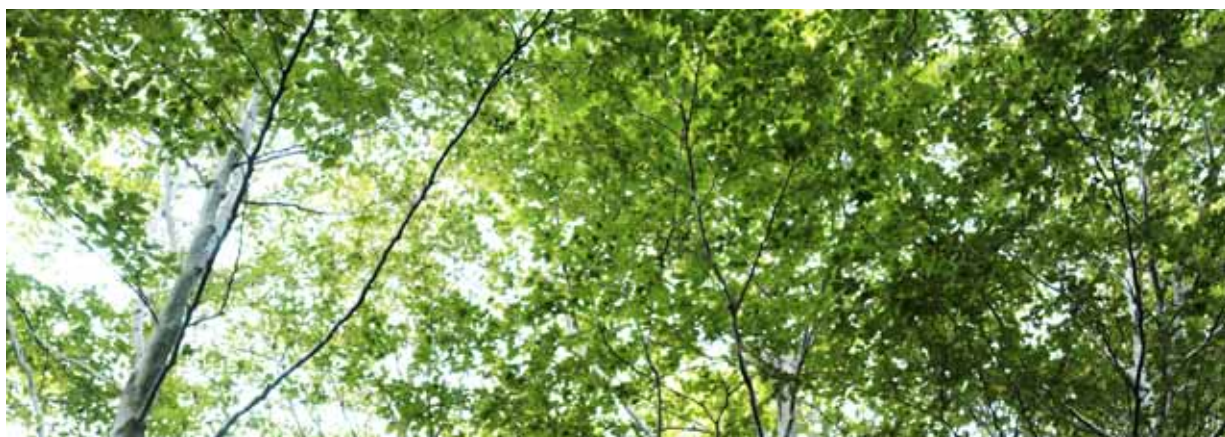


SYLVASSUR

L'assurance des Forestiers Privés de France

Partenariat exclusif avec
la Fédération des Forestiers
Privés de France

Partout en France, quelle que soit votre forêt et les essences qui la composent, nous assurons les parcelles que vous avez choisies, à la valeur que vous souhaitez, au meilleur tarif !



6 RAISONS DE SOUSCRIRE À L'OFFRE DE LA FÉDÉRATION DES FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCE

➤ UNE OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS

Propriétaires de petites ou de grandes forêts : en tant qu'adhérent de la Fédération des Forestiers Privés de France, vous avez tous accès au contrat le plus adapté à vos besoins.

➤ UN TARIF ULTRA COMPÉTITIF

La Fédération vous permet d'accéder à des prix en moyenne **40% inférieurs** à ceux des autres assureurs français, et ce sur l'ensemble du territoire ! Nous vous faisons profiter de tarifs préférentiels, liés à votre zone géographique et à la composition de votre forêt.

➤ DEUX CONTRATS D'ASSURANCE AU CHOIX

- **L'assurance Incendie** protège votre forêt contre les deux risques les plus fréquents : l'incendie et la foudre.
- **L'assurance Incendie & Tempête** prend en charge les dégâts causés par l'incendie, la foudre, le vent, les ouragans et les tornades.

➤ UNE ASSURANCE « À LA CARTE »

Grâce à notre couverture parcelle par parcelle, vous assurez votre forêt selon vos besoins et votre choix. Vous n'êtes pas obligé d'assurer la totalité de votre propriété.

➤ VALORISEZ VOTRE FORÊT

Vos parcelles et sous-parcelles sont parfois composées de peuplements différents ayant des âges différents. Avec notre offre, vous valorisez vos parcelles soit au plus près de la réalité (valeur réelle de votre bois), soit en misant dès à présent sur la valeur d'avenir de votre bois.

➤ MIEUX VOUS INDEMNISER

Nous vous indemnisons rapidement et efficacement, grâce à la conjugaison de notre expertise et celle de la Fédération. Nous vous proposons trois seuils d'indemnisation totale :

- 75% • 65% • 50%

L'ASSURANCE INCENDIE

L'assurance Incendie est large et vous couvre dans toutes les circonstances :

- l'incendie, la foudre, les explosions ;
- les grèves, émeutes, mouvements populaires et actes malveillants.

Cette assurance prend en charge les coûts de lutte contre les incendies.

L'ASSURANCE INCENDIE ET TEMPÊTE

L'assurance Incendie & Tempête, hors contexte de catastrophe naturelle, en plus de la protection incendie ci-dessus, vous couvre suite aux risques de vent, d'ouragan et de tornade.

	SYLVASSUR Cas : 50 ha de pins maritimes dans le Sud-Ouest	SYLVASSUR Cas : 30 ha de douglas dans le Morvan	SYLVASSUR Cas : 80 ha de chênes en Haute-Marne
Capital assuré	200 000 € (soit 4 000 €/ha)	180 000 € (soit 6 000 €/ha)	320 000 € (soit 4 000 €/ha)
Seuil d'intervention*	20%	20%	20%
Franchise**	20%	20%	20%
Seuil d'indemnisation totale***	75%	75%	75%
Cotisation totale TTC	1 123 € (soit 22,45 €/ha)	486 € (soit 16,20 €/ha)	748 € (soit 09,34 €/ha)
Économies réalisées	- 33%	- 55%	- 26%

*Seuil d'intervention : seuil de destruction de la parcelle en-deçà duquel aucune indemnité n'est accordée par l'assureur.

**Franchise (sauvetage) : montant restant à la charge de l'assuré en cas de sinistre. En contrepartie, l'assuré dispose librement du sauvetage.

***Seuil d'indemnisation totale : seuil de destruction de la parcelle à partir duquel l'indemnité accordée par l'assureur sera calculée sur la base de la surface totale assurée (moins le sauvetage). 3 options au choix : 75%, 65%, 50%.

Des équipes pour vous servir efficacement et vous permettre un suivi simple de votre offre d'assurance, tant à la souscription qu'en cas d'indemnisation sinistre :

La Fédération des Forestiers Privés de France vous conseille lors du devis et à la souscription du contrat d'assurance :

- une structure créée à cet effet : Forestiers Privés de France Services ;
- une gestionnaire administrative et un responsable agréé Orias sont à votre disposition pour vous conseiller afin d'optimiser la couverture des vos risques ;
- un numéro dédié : **01 47 20 66 55** ;
- l'accès à un service de devis par téléphone et la pré-saisie du questionnaire d'adhésion qui vous aide à constituer votre dossier de souscription.

Verspieren offre son savoir-faire et gère l'ensemble de la vie de votre contrat :

- une plateforme de gestion des contrats composée de 7 collaborateurs spécialistes de l'assurance ;
- un système d'information permettant un suivi rapide et efficace et en temps réel, en cas de question ou d'évolution de votre contrat ;
- une interface destinée à administrer votre sinistre efficacement.



**POUR TOUT DEVIS
OU DEMANDE
D'INFORMATION,
CONTACTEZ :**

**Fédération des Forestiers
Privés de France**

01 47 20 66 55

sylvassur@foretpriveefrancaise.com



Siège social :

1, avenue François-Mitterrand

59290 Wasquehal

www.verspieren.com

 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES

VERSPIEREN – SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 000 000 €
1, avenue François-Mitterrand – 59290 Wasquehal – 03 20 45 71 00 – SIREN 321 502 049
RCS Lille Métropole – N° Orias : 07 001 542 – www.orias.fr
Crédits photos : Thinkstock, FFPF – SH PART_FPF 03/2013

